

République Française

\*\*\*\*\*

Commune de WAVRANS SUR L'AA

\*\*\*\*\*

PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du **30 janvier 2024 à 18h15**  
(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 18h15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

**Présidence** : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

**Présents** : M. Julien DELANNOY, Maire – MM, Olivier HENDRICK, Henri LEGAY, adjoints, Mmes Christine ANSEL, Eveline BOIN, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ, MM Philippe DUMONT (à partir de 18h40), Frédéric FICHAUX, David RAIMOND, conseillers

**Excusés** : Olivier CUVILLIEZ, Séverine FOUACHE DELBECQ, Philippe LEFRANC.

**Absent** : Angélique LOZINGUEZ

**Procuration** : Olivier CUVILLIEZ à Eveline BOIN, Séverine FOUACHE DELBECQ à Muriel LEFEBVRE, Philippe LEFRANC à Julien DELANNOY.

**Convocation** : du 23/01/2024

**Secrétaire** : Olivier HENDRICK.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.  
Monsieur Olivier HENDRICK est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Tirage au sort des jurés 2025
- Vente de la minoterie
- Travaux de réfection suite aux inondations
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour les points suivants :

- « Demande de subventions – réfection voirie »
- « Travaux muret de Campagnette »

L'assemblée accepte à l'unanimité.

**Tirage au sort des jurés 2025**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la commune doit procéder à un tirage au sort pour la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année suivante.

La liste préparatoire est déterminée en tirant au sort publiquement un nombre de noms triple de celui prévu pour la commune (soit 3 pour Wavrans).

Les noms sont tirés au sort dans la liste électorale. Un procès-verbal atteste du tirage au sort de cette liste.

L'électeur n'ayant pas atteint 23 ans au 31/12/2024 ne sera pas retenu.

Sont donc tirés au sort, en fonction de leur position sur la liste électorale permanente du Répertoire Electoral Unique :

- Benjamin FOURNIER né le 16/11/1986, électeur n°472
- Charline HOCHART épouse FEVRIER, née le 26/05/1930, électrice n° 553
- Raymonde BIAUSQUE épouse NOYELLE, née le 12/11/1941, électrice n° 62.

## Vente de la minoterie

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023/048 du 09/11/2023 l'autorisant à mettre en vente une partie du site de la minoterie. Il rappelle la communication toutes boites aux lettres faites auprès des habitants ainsi que l'article paru dans la presse locale.

La date limite des offres ayant été fixée au 15/01/2024, il informe avoir reçu a ce jour 2 propositions :

- Mr Claeyen Ludovic et Mme Kolasa Florence pour un montant de 65 000 € Net vendeur
- Mr et Mme Frédéric Fichaux pour un montant de 65 000 € Net vendeur.

Monsieur le Maire demande à Frédéric FICHAUX ne pas prendre part aux débats et décisions.

Il propose à l'assemblée de réaliser un vote à bulletin secret.

Après un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal à 10 voix POUR Mr et Mme Frédéric Fichaux, 2 voix POUR Mr Claeyen Ludovic et Mme Kolasa Florence et 0 vote BLANC attribue la vente d'une partie du site de la minoterie à Mr et Mme Frédéric Fichaux.

Il autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant auprès du Notaire de son choix, ainsi que tous documents ou actes en découlant de la présente décision.

Il est également autorisé à déléguer cette démarche à tout tiers de son choix.

Philippe DUMONT rejoint l'assemblée à 18h40.

## Travaux de réfection suite aux inondations

Monsieur le Maire rappelle les dégâts sur la commune résultant des inondations de novembre 2023 et janvier 2024

Il présente les devis et le plan de financements prévisionnel ci-dessous :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Travaux voiries <i>Pruniers – Esquerdes – Védringhem – Haudits- Fourdebecques – Campagnette- Beau rivage</i>	413 352.90	Dotation solidarité Etat (40 %)	221 963.96
MO Pont védringhem	19 560.00	FIT Région	50 000.00
Travaux Pont védringhem	121 997.00	Département	30 000.00
		Total subv	301 963.96
		Fonds propres	252 945.94
<b>Total</b>	<b>554 909.90</b>	<b>Total</b>	<b>554 909.90</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions y figurant et à signer tout document se rapportant à ces demandes.

### **Demandes de Subventions – Réfection voirie**

Monsieur le Maire informe que depuis les épisodes de crue, plusieurs dispositifs ont été lancés afin que les communes puissent bénéficier de subvention pour les voiries concernées par des dégradations suite aux inondations.

De ce fait, la rue des Haudits doit être retirée de la demande de subvention DETR.

Il présente le plan de financements prévisionnel ci-dessous :

<b>Dépenses € HT</b>		<b>Recettes € HT</b>	
Travaux Vert gazon	70 580.00	DETR (20 %)	27 344.50
Travaux Fourdebecques	44 970.00		
Travaux Court Chemin	21 172.50		
		Total subv	27 344.50
		Fonds propres	109 378
<b>Total</b>	<b>136 722.50</b>	<b>Total</b>	<b>136 722.50</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions y figurant et à signer tout document se rapportant à ces demandes.

### **Travaux muret de Campagnette**

Monsieur le Maire rappelle le souhait du conseil municipal de rénover le muret de Campagnette (CM du 09/06/2023).

La commune de Wavrans sur l'Aa n'a pas été retenue aux coups de cœur du Parc. Néanmoins, la commune peut bénéficier d'un soutien technique et financier qui s'inscrit dans le cadre de la Charte du Parc, et en particulier des mesures suivantes :

- Mesure 28 : Faire vivre notre héritage culturel
- Mesure 32 : Conforter les acteurs publics et privés dans la sauvegarde du patrimoine bâti

Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif de préservation du petit patrimoine bâti, soutenu par le Département du Pas-de-Calais.

A l'issue d'une consultation réalisée par le PNR, le coût des travaux total s'élève à 4 185 €.

Le plan de financement convenu est le suivant :

	Pourcentage	Montants
<b>Maîtrise d'ouvrage Parc - montant total</b>	<b>100%</b>	<b>4 185,00 €</b>
- Part PNR (dont subvention CD62)	85,21%	3 566,09 €
- Reste à charge mairie (non subventionnable)	14,79%	618,91 €

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional paiera dans un premier temps l'intégralité de la facture au prestataire puis invitera la commune à lui reverser sa part à réception des travaux.  
Ces modalités sont décrites dans une convention dont lecture est faite à l'assemblée.

Il est proposé au conseil municipal de valider les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. A l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Monsieur informe que dans ce cadre le flot sera réaménagé : une dalle sera réalisée pour les bennes déchets et un récupérateur d'eau de pluie sera installé au niveau de l'abri bus. Une demande de fleurissement participatif sera réalisée auprès des habitants.

Olivier HENDRICK souhaite qu'un revêtement soit appliqué sur l'abri bus.

### Questions diverses

Monsieur le Maire Informe avoir reçu la commune d'Elnes concernant la convention « centre de Loisirs ». Une réponse d'Elnes parviendra dans les semaines à venir.

Monsieur le Maire indique une remarque de Philippe LEFRANC qui constate que les déchets s'échappent des conteneurs de déchets lors de vent intense. Ils se retrouvent malheureusement sur nos voies et ne sont pas ramassés par leur propriétaire.

Olivier HENDRICK souhaiterait qu'un ramassage des déchets soit planifié par les services de la CCPL suite à l'installation des bennes de déchets. Il constate que les déchets s'accumulent de plus en plus autour de celles-ci.

Muriel LEFEBVRE HERMETZ signale qu'une bouche d'égout rue de l'Eglise est remplie de déchets.

Frédéric FICHAUX signale la vitesse excessive des automobilistes sur la route de campagnette. Il précise qu'il n'y a pas de panneau d'entrée d'agglomération en entrant dans le village.

Il précise que les problèmes d'assainissement au niveau de l'allée des pruniers ne sont pas résolus. Une mise en place de clapets est difficile pour le SIDEALF puisqu'elle se réaliserait en domaine privé.

La séance est close à 19h45

### **Liste des délibérations examinées le 30/01/2024 :**

2024/009 : Vente de la minoterie – *Acceptée*

2024/010 : Travaux de réfection suite aux inondations – *Acceptée*

2024/011 : Demandes de subventions – Réfection voirie – *Acceptée*

2024/012 : Travaux flot de Campagnette - *Acceptée*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 02/02/2024

Le Maire,  
Julien DELANNOY



Le secrétaire de séance  
Olivier HENDRICK